

Personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales en 2023

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2026_juillet_2025.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de maladie inflammatoire chronique intestinale (maladie de Crohn, arthropathie au cours de la maladie de Crohn, recto-colite hémorragique ou arthropathie au cours de colite ulcéreuse), et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) pour ces mêmes motifs au cours des année n à n-4 (diagnostic principal ou relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une maladie inflammatoire chronique intestinale comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale), et/ou personnes hospitalisées en Soins de Suite et de Réadaptation l'année n avec une maladie inflammatoire chronique intestinale comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2024, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2023, on dénombre 315 500 personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales, dont 53% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 50 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 10%, dont 52% sont des femmes. Dans l'ensemble, 88% des personnes prises en charge sont en ALD. Le taux brut tous régimes confondus est de 4,68‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 67 374 000 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 4,67‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Complémentaire santé solidaire (C2S), 3,23‰ sont prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales, contre 4,41‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 3,85‰ contre 4,39‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales par classe d'âge en 2023**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	1 700	31 400	51 000	26 900	22 600	15 000	148 600
Taux brut	0,3‰	4,05‰	6,22‰	6,51‰	6,46‰	5,01‰	4,6‰
Femmes							
Effectif	1 500	34 800	63 500	29 800	21 100	16 200	166 900
Taux brut	0,27‰	4,28‰	7,24‰	6,8‰	5,33‰	3,76‰	4,76‰
Total							
Effectif	3 200	66 200	114 500	56 700	43 800	31 200	315 500
Taux brut	0,28‰	4,17‰	6,75‰	6,66‰	5,86‰	4,27‰	4,68‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales par région en 2023**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	16 200	4,17‰	4,17‰	18 100	4,33‰	4,34‰	34 300	4,25‰	4,26‰
Bourgogne-Franche-Comté	6 100	4,66‰	4,54‰	6 900	4,85‰	4,84‰	13 000	4,76‰	4,70‰
Bretagne	7 100	4,30‰	4,23‰	7 800	4,38‰	4,37‰	14 900	4,34‰	4,30‰
Centre-Val de Loire	5 700	4,65‰	4,59‰	6 700	5,10‰	5,11‰	12 400	4,89‰	4,87‰
Corse	800	5,18‰	4,85‰	900	5,59‰	5,32‰	1 700	5,39‰	5,11‰
Grand Est	13 200	5,26‰	5,18‰	15 200	5,60‰	5,57‰	28 500	5,44‰	5,39‰
Guadeloupe	400	2,04‰	2,04‰	500	2,44‰	2,41‰	900	2,26‰	2,26‰
Guyane	100	1,15‰	1,45‰	100	1,26‰	1,48‰	200	1,21‰	1,47‰
Hauts-de-France	17 300	6,15‰	6,22‰	19 200	6,32‰	6,38‰	36 500	6,24‰	6,30‰
Ile-de-France	25 800	4,42‰	4,54‰	27 500	4,34‰	4,42‰	53 300	4,37‰	4,48‰
Martinique	500	2,92‰	2,80‰	700	3,41‰	3,22‰	1 200	3,19‰	3,04‰
Mayotte	< 100	0,50‰	0,79‰	< 100	0,48‰	0,67‰	< 100	0,49‰	0,72‰
Normandie	7 800	4,94‰	4,91‰	9 400	5,49‰	5,52‰	17 200	5,23‰	5,23‰
Nouvelle Aquitaine	12 400	4,23‰	4,10‰	14 200	4,44‰	4,38‰	26 500	4,34‰	4,25‰
Occitanie	13 200	4,50‰	4,39‰	14 900	4,71‰	4,66‰	28 100	4,61‰	4,54‰
Pays de la Loire	7 700	4,11‰	4,12‰	8 700	4,35‰	4,39‰	16 400	4,23‰	4,26‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 000	5,08‰	4,98‰	14 400	5,13‰	5,06‰	27 400	5,11‰	5,03‰
Réunion	1 200	2,58‰	2,76‰	1 300	2,64‰	2,74‰	2 500	2,61‰	2,75‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales par classe d'âge en 2023**

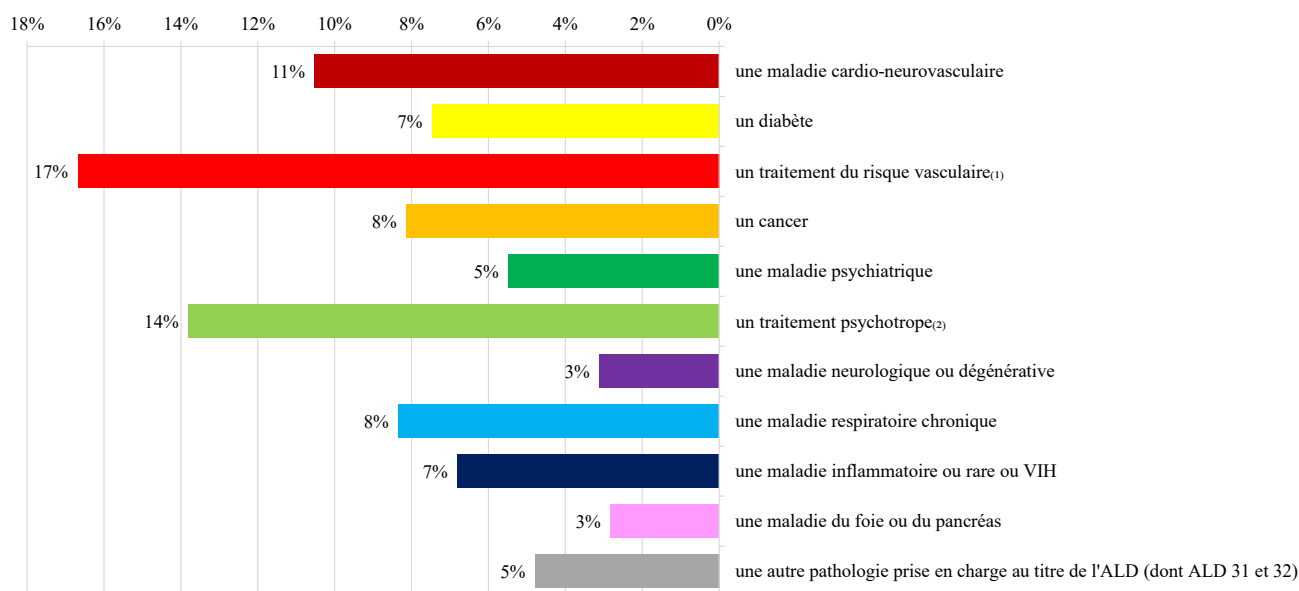
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	200	400	700	1 700	3 000
Effectif total	2 900	61 000	103 400	50 700	38 100	26 000	282 100
Taux brut	-	0,06%	0,24%	0,71%	1,73%	6,35%	1,05%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales décédées en 2023 sont respectivement de 75 ans et de 77 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 202 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 325 millions d'euros (0,7%) sont attribués à la prise en charge pour mici :

- 859 millions d'euros pour les soins de ville (65%)
- 348 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (26%)
- 118 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (9%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 4 200 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2023

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2023

Entre 2015 et 2023, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales est de 3,37%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2023 est de 0,09 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2023

Entre 2015 et 2023, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux maladies inflammatoires chroniques intestinales est de 6,55%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 3,07%.